Case
FRC
4213

LES HABITANS
DE LA
COMMUNE D'ARRAS,
SOUSSIGNÉS,
A LA
CONVENTION NATIONALE.

Citoyens Représentans.

Ils se sont jettés dans votre sein, comme dans l'azile sacré de la justice, les infortunés parens des victimes envoyées à l'échafaud de *Lebon* par la tyrannie de *Robespierre*. Ils vous ont présenté à nud la scélératesse et le crime qui les ont privé de ce qu'ils avoient de plus cher; ils vous ont tracé le tableau des mille et une manœuvres employées pour les laisser isolés sur la terre; ils vous ont montré des

M&W 7400

hommes acquittés un jour, massacrés le lendemain, jugés sans formes, condamnés sans preuves, sans conviction préalable et voués à la mort pour des faits auxquels cette peine n'étoit pas applicable. Ils vous ont peint par ses propres arrêtés *Joseph Lebon* dirigeant à son gré le glaive fatal confié par lui à des mains homicides.

Combien d'autres ont vu baser leurs condamnations sur des délits imaginaires ; les parens de ceux-là restent dans le silence, la loi leur interdit la révision, ils respectent les motifs qui l'ont déterminée ; et nous, tristes témoins de tant d'horreurs qui mille fois ont ému nos cœurs et désolé nos ames, nous, qui paroissions pétrifiés à l'aspect d'une puissance que la magie de la terreur nous empêchoit même de fixer, toujours soumis aux lois, et libres par cette soumission, en approuvant le silence des uns, nous nous joignons aux autres pour vous demander la cassation des jugemens nuls du chef de machination, omission ou violation des formes prescrites par les lois, ou fausse application de la peine de mort.

Rendez, Représentans, à la société ces êtres déjà trop malheureux ; rendez-les à l'existence dont les moyens leur ont été enlevés. Ce n'est pas la générosité de la République qu'ils ont à solliciter, c'est sa justice qu'ils invoquent. Si, dans le tems de l'oppression des anciens tyrans de la France, on remettoit bien, lorsque les jugemens de condamnation étoient nuls, aux parens des suppliciés, ces moyens d'exister que la loi de ces tems leur enlevoit, combien ils doivent espérer de les obtenir aujourd'hui, que ferme dans ses principes et fidele à sa mission, la représentation nationale

THE NEWBERRY
LIBRARY

marche à pas de géans vers la destruction de toutes les tyrannies, ouvre le temple de la liberté, nous la fait voir appuyée sur la justice et la vertu ; rappelle auprès de son autel devenu inébranlable, ses courageux défenseurs proscrits par le Décemvirat; entoure son sanctuaire d'hommes justes, restés incorruptibles dans les tourbillons de la dépravation et du vice; écarte avec la verge du blâme et du mépris ces imposteurs que leur démarche vacillante devoile aux yeux les moins clairvoyans, et frappe du glaive de la loi les Vampires qui errent encore autour des tombeaux pour dévorer les restes inanimés de leurs victimes.

REPRÉSENTANS,

L'amour de la patrie, l'intérêt de la République, l'aurore de sa gloire et de notre bonheur nous réunissent pour vous dire que vous avez fait votre devoir.

Adoucissement aux maux de la tyrannie ; justice et consolation pour ses victimes ; anathême au terrorisme, au royalisme ; succès au dehors ; paix au-dedans ; unité, indivisibilité de la République ; courage, fermeté, tranquilité ; tels sont nos vœux et nos dispositions.

A Arras, le trente Ventose, l'an troisième de la République Française, Une et indivisible.

Signés.

Debout.	Moniez.
Jude, pere.	Delegorgue.
Lenglet.	Delanoy.
Bonface.	Klimpt.

Et plusieurs pages de Signatures.

A Arras, De l'Imprimerie du citoyen LEDUCQ, rue du Pas-de Calais.

655